

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE2631

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« ainsi qu'à la compétitivité économique des exploitations dans un contexte de compétition internationale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La production durable de biomasse et la décarbonation de l'économie sont des objectifs centraux pour l'ensemble du pays. Il est essentiel de les inscrire dans la présente orientation programmatique.

Cependant, laisser entendre que la souveraineté agricole du pays serait seulement liée à ces paramètres serait erroné. En effet, il en va de l'agriculture comme de n'importe quel autre domaine de l'économie : le plus important, le point cardinal, c'est la compétitivité du modèle.

Le présent amendement vise donc à rappeler ce point.